

# Eurométropole



## Rapport de développement durable 2021

*En cohérence avec notre engagement en faveur de l'atteinte des objectifs de développement durable*



# Rapport développement durable 2021

## Eurométropole de Strasbourg

### Sommaire

<b>I. ÉDITO.....</b>	<b>2</b>
<b>II. LES ACTIONS ET CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021.....</b>	<b>3</b>
1. Lancement officiel de « l'Agence du climat, le guichet des solutions » .....	3
2. Labélisations.....	3
3. Tendances territoriales en matière de trajectoire carbone.....	6
4. Les jeunes, un public à sensibiliser et à protéger .....	6
<b>III. LES PRINCIPALES AVANCEES DU PLAN CLIMAT PAR THEMATIQUE .....</b>	<b>9</b>
1. Un territoire désirable qui allie bien-être, résilience et adaptation aux changements climatiques.....	9
a) Améliorer la qualité de l'air pour tous .....	9
b) Favoriser les mobilités durables.....	12
c) Faire de l'urbanisme un levier du territoire durable.....	17
d) Favoriser la résilience du territoire en plaçant l'environnement au cœur de la stratégie d'adaptation .....	19
2. Un territoire « 100% renouvelables » et neutre en carbone.....	23
a) Maitriser les consommations du secteur résidentiel et lutter contre la précarité énergétique .....	24
b) Maitriser les consommations dans le tertiaire et l'industrie .....	27
c) Déployer massivement les énergies renouvelables et de récupération .....	29
3. Un territoire solidaire en transition économique et écologique .....	31
a) Promouvoir une consommation responsable .....	31
b) Intégrer les déchets dans une logique d'économie circulaire.....	33
4. Un territoire qui se donne les moyens d'agir.....	36
a) Mobiliser tous les acteurs du territoire.....	36
b) Mettre en place une ingénierie financière permettant l'atteinte des objectifs .....	40
c) Piloter, suivre et évaluer le Plan Climat .....	40

## I. ÉDITO

Dès l'automne 2020, le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a déclaré l'urgence climatique et l'accélération de la mise en œuvre de son Plan Climat. Depuis, cette urgence ne cesse de se rappeler à nous.

Face à ce défi immense, la mobilisation de toutes et tous est nécessaire. L'Eurométropole de Strasbourg est pleinement engagée pour atteindre les objectifs de son Plan Climat 2030 : réduire de 30% notre consommation énergétique pour viser le 100% d'énergies renouvelables d'ici à 2050; diminuer de 40% nos émissions de gaz à effet de serre ; améliorer significativement la qualité de l'air ; réduire de moitié la quantité de déchets de la poubelle bleue.

Ce rapport de développement durable 2021 correspond à la première année pleine d'exercice de notre mandat. Nous avons souhaité faire de cet exercice réglementaire imposé un document accessible et transparent pour rendre compte de l'engagement de notre collectivité en faveur de la transition écologique et d'un développement durable de notre territoire. Surtout, il est important de se rappeler ces défis, juste avant le vote du budget primitif, qui oriente nos ressources selon les priorités de notre feuille de route, maximisant notre contribution aux objectifs de développement durable mondiaux.

Au travers des pages de ce rapport, nous vous invitons à découvrir ou redécouvrir les actions volontaristes que nous avons portées en 2021 comme la création de l'Agence du climat – le guichet des solutions, la révolution des mobilités, la 3<sup>ème</sup> modification du plan local d'urbanisme pour une meilleure prise en compte du vivant, la déminéralisation de nos sols afin de permettre à l'eau de s'infiltrer, l'encouragement aux rénovations énergétiques ou encore le lancement du Pacte pour une économie locale durable.

Toutes ces actions hissent notre métropole parmi les plus avancées dans la transition écologique et nous permettent de construire un territoire plus durable, solidaire et résilient



Pia IMBS

Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg

## II. LES ACTIONS ET CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021

### 1. Lancement officiel de « l'Agence du climat, le guichet des solutions »



**DES CONSEILS PERSONALISÉS, NEUTRES ET GRATUITS** depuis juin 2021. Cette association accompagne les particuliers, les communes et les petites entreprises pour les questions relatives à la mobilité décarbonée : énergie, mobilités en lien notamment avec la ZFE, végétalisation, consommation responsable et déchets).



#### **DEPUIS LE 1ER NOVEMBRE 2021 :**

- 1 642 contacts ménages 'mobilité' avec 750 attestations délivrées pour bénéficier d'une aide de l'Eurométropole ;
- 400 contacts ménages pour la rénovation énergétique des logements ;
- 100 contacts professionnels ;
- Une équipe de 15 personnes ;
- Guichet d'entrée dans le cadre de France Rénov'

**UNE SUBVENTION ANNUELLE DE PLUS DE 800 000 €** complémentaire aux subventions des associations historiques partenaires pour massifier l'action participation à des événements pour sensibiliser le plus grand nombre.

### 2. Labélisations



#### ❖ **Territoire Engagé Climat Air Énergie**

**Le label Climat – Air – Énergie, rebaptisé en 2021 territoire engagé Climat Air Énergie** s'appuie sur un référentiel composé de 61 mesures (critères), **réparties en 6 domaines**. Chaque mesure est évaluée sur une échelle de 2 à 16 points maximum.

Le maximum de points du label étant de 500. Les niveaux de labels correspondent à des pourcentages de réalisation (rapport entre les actions réalisées et le potentiel d'actions maximum de la collectivité) :

- 1 étoile : en processus
- 2 étoiles : 35% des points (anciennement CAP Cit'ergie)
- 3 étoiles : 50% des points (anciennement Cit'ergie)
- 4 étoiles : 65% des points
- 5 étoiles : 75% des points (anciennement Cit'ergie GOLD)



**Une demande de labellisation commune, Eurométropole et Ville**, afin de renforcer l’articulation des démarches Climat-Air-Énergie portées par les deux collectivités. Les élus métropolitains et municipaux, ainsi que la Direction Générale et les principaux services contributeurs ont été mobilisés à l’occasion de **l’audit de la collectivité le 17 septembre 2021, qui a permis de confirmer le très bon niveau d’avancement des deux collectivités sur leurs politiques sectorielles** mais aussi de cibler les points de progression dans chacun des six domaines, notamment en matière d’organisation interne.



Le dossier de la collectivité a ensuite été transmis à la **Commission Nationale du Label**, qui a attribué, **le 30 novembre 2021** à la Ville et l’Eurométropole de Strasbourg, **le label Climat Air Énergie avec quatre étoiles sur cinq**, sur la base d’une réalisation de leur potentiel d’action évalué à **68 %**.



**Cette reconnaissance valorise l’ensemble du travail entrepris** par l’Eurométropole de Strasbourg et il s’agit d’une performance remarquable lors d’une première labellisation. Toutefois, les efforts à engager seront grands pour parvenir à la cinquième étoile de la labellisation.

❖ **Label éco-défis : accompagner les artisans aux bonnes pratiques**

**LE LABEL ÉCO-DÉFIS VISE À ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LES ARTISANS ET ARTISANS-COMMERÇANTS À LA MISE EN PLACE DE PRATIQUES PLUS RESPECTUEUSES DE L’ENVIRONNEMENT.** Il a aussi pour but de valoriser les efforts des entreprises locales et de porter ces enjeux à la connaissance des habitants. Ce label national est désormais décliné sur le territoire eurométropolitain grâce au partenariat entre l’Eurométropole de Strasbourg et la Chambre de Métiers d’Alsace (CMA).

Les entreprises engagées dans la démarche doivent choisir et réaliser 3 actions parmi les 43 proposées, relevant de 6 thématiques différentes : l'eau, mais aussi l'énergie, les déchets, le choix des produits, les transports et le volet sociétal. Pour cela, elles bénéficient de l'accompagnement de 2 animatrices : une du service de l'eau et de l'assainissement de l'Eurométropole et une de la CMA.



Pour conserver le label, les professionnels doivent justifier de la réalisation d'un nouveau défi chaque année. **L'édition 2021-2022 constitue la première édition de ce label qui a ensuite vocation à être reconduit d'année en année.** Plus d'information : [www.strasbourg.eu/eco-defis-professionnels](http://www.strasbourg.eu/eco-defis-professionnels)

### ❖ Talents du Vélo

**L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG A ÉTÉ RÉCOMPENSÉE POUR LE CHALLENGE « AU BOULOT À VÉLO ! » DANS LA CATÉGORIE « COMMUNICATION ».** L'édition 2021 des Talents du vélo, organisée par le Club des villes et territoires cyclables, a salué le dispositif, et les moyens de communication, de cet événement festif encourageant l'usage du vélo sur les trajets domicile-travail et les trajets professionnels pendant un mois.



**Trois agents de l'Eurométropole sont mobilisés pour organiser ce challenge avec les bénévoles de l'association CADR 57.** Près de **500 entreprises et 8 000 nouveaux vélotafeurs** y ont participé.

Chaque année, le challenge met **500 nouveaux cyclistes en selle !** Plus de **33% des participants déclarent utiliser le vélo plus fréquemment** pour leurs trajets domicile-travail depuis leur participation au challenge.



### ❖ Lauréat quartiers fertiles

**L'EUROMÉTROPOLE ET LES VILLES DE SCHILTIGHEIM ET DE STRASBOURG SONT ENGAGÉES DANS LE PROJET « CITÉS FERTILES »,** en tant que lauréat d'un appel à projet national de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

Ainsi, 182 000 € de subventions de l'État ont été accordées à l'Eurométropole pour financer et développer l'agriculture urbaine.



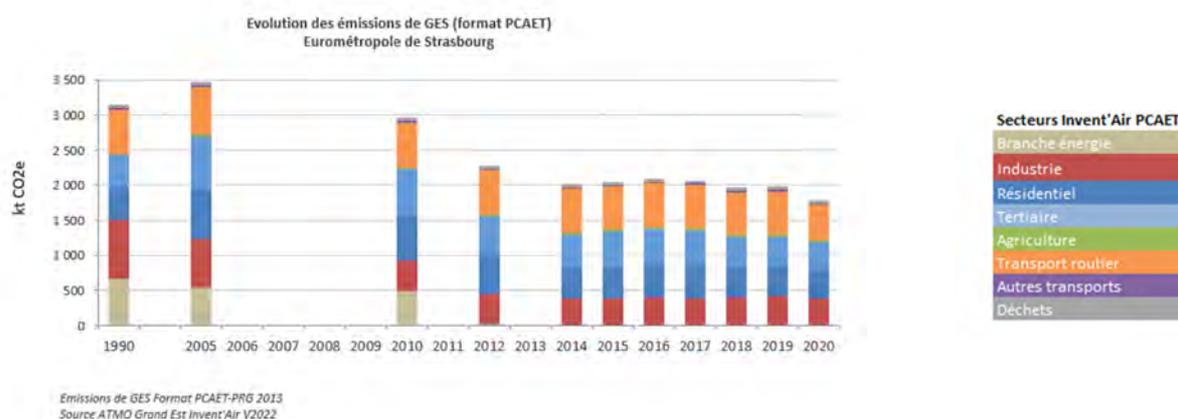
Le projet « Cités Fertiles » contribue au développement des nouvelles politiques d'agriculture urbaine de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg 2015-2023 dont les trois piliers sont le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale et le cadre de vie.



### 3. Tendances territoriales en matière de trajectoire carbone

Dans le cadre de son Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air, **ATMO Grand Est réalise annuellement un inventaire de l'ensemble des consommations et productions d'énergie ainsi que des émissions de polluants et de gaz à effet de serre.** Ces données sont rassemblées dans la base de données Invent'Air et ont vocation à être des outils de diagnostics et d'aide à la décision pour l'accompagnement des services de l'État et des collectivités.

ATMO Grand Est mobilise 80 stations de mesure sur la région Grand Est ; six sont dédiées à la surveillance de la qualité de l'air du territoire eurométropolitain



### 4. Les jeunes, un public à sensibiliser et à protéger



#### ❖ **Mobilités**

**TOUS LES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS HABITANT L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG PEUVENT BÉNÉFICIER DE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN** depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 (réseau bus et tram de la CTS).



Une évolution significative du nombre d'abonnements chez les 4 – 17 ans :

En 2021, 63 000 jeunes sont abonnés au transports en commun contre 26 000 en 2019

La gratuité ayant été mise pour la rentrée scolaire 2021, la mesure a continué à prendre de l'ampleur au fil des mois. Ces chiffres sont donc contextuels des quatre premiers mois de mise en place. De plus, la forte évolution du nombre d'abonnés chez les 4-17 ans (133%) est néanmoins à mettre en corrélation avec l'augmentation de leurs usages des transports en commun (8,5%) qui reste modérée.

#### ❖ *Prévention, insertion et accompagnement*

La DSSJ porte depuis 2017 et le transfert de compétence du Département à l'Eurométropole, deux dispositifs de prévention et d'insertion auprès des jeunes : le dispositif de prévention spécialisée et le pilotage du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

**LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE RELÈVE DES POLITIQUES D'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ET S'ADRESSE AUX JEUNES ÂGÉS DE 10 À 25 ANS EN RUPTURE DE PARCOURS ET EN VOIE DE MARGINALISATION.** La mise en œuvre de ces missions éducatives sur le territoire de l'Eurométropole et notamment les territoires de la politique de la Ville a été confiée à cinq associations habilitées et conventionnées. Le déploiement des équipes portées par les associations permet à ce jour une intervention sur 3 communes, Strasbourg, Bischheim et Schiltigheim sur 18 secteurs : 2 équipes au centre-ville de Strasbourg et 10 équipes sur 16 quartiers inscrits en politique de la ville (quartier prioritaire ou quartier de veille).

#### Chiffres clés :

4 134 933 € de dotation aux 5 établissements de prévention spécialisés

2 746 accompagnements individualisés

**Chiffre clés :**

**73 630 € de soutien financier** de l'Eurométropole à la MLPE pour la gestion et l'animation du dispositif

**798 jeunes de 16 à 25 ans soutenus**, dont 67 jeunes étudiants

**LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) EST MOBILISÉ AU BÉNÉFICE DES PROJETS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE 18 À 25 ANS**, via la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg (MLPE) qui assure la gestion du fonds par convention avec l'Eurométropole. Il octroie des aides financières à plusieurs centaines de jeunes confrontés à une situation de précarité sur le territoire de l'Eurométropole. Au total, **798 jeunes de 16 à 25 ans ont été soutenus** (dont 67 jeunes étudiants) pour un montant total de 423 989 € : subsistance, aide financière dans l'attente de versement des droits, maintien au logement, coup de pouce au projet d'insertion sociale et professionnelle, notamment via le FAJ Alternance pour une aide au démarrage des parcours en apprentissage.

### III. LES PRINCIPALES AVANCEES DU PLAN CLIMAT PAR THEMATIQUE

#### 1. Un territoire désirable qui allie bien-être, résilience et adaptation aux changements climatiques

*Un territoire de bien-être est indissociable d'un territoire garant d'une bonne qualité de l'air pour tous, tourné vers les mobilités durables et apaisées et qui, via ses capacités d'adaptation, anticipe et atténue les effets du changement climatique.*



##### a) Améliorer la qualité de l'air pour tous

###### ❖ Diminution de l'impact du parc roulant

Afin de réduire l'exposition des populations aux émissions liées au trafic routier, **il est indispensable de limiter l'impact du parc roulant actuel et d'accélérer son renouvellement vers des motorisations plus propres**, en complément des actions de sobriété et de report modal. Une mutation décarbonée du parc permettra de limiter la dépendance aux énergies fossiles.

**La limitation des émissions de gaz et l'accélération de la mutation décarbonée est portée notamment par l'instauration de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) à l'échelle métropolitaine.** Cette politique s'est traduit au 1er janvier 2021 par l'interdiction pédagogique des véhicules Crit'Air 5 et sans vignette. Elle suit le calendrier ci-dessous :

Une phase pédagogique d'un an, qui permet d'accompagner au changement sans sanction financière précédera chaque entrée en vigueur d'une nouvelle interdiction de Crit'Air sur le territoire de l'Eurométropole.

##### Le calendrier

Phases	Janvier 2022	Janvier 2023	Janvier 2024	Janvier 2025	Janvier 2028*
Pédagogiques	Crit'Air 5	Crit'Air 4	Crit'Air 3	Crit'Air 2	-
D'interdiction	-	Crit'Air 5	Crit'Air 4	Crit'Air 3	Crit'Air 2

\*Strasbourg, Schiltigheim, Ostwald et Holtzheim ont décidé dès à présent d'interdire les Crit'Air 2 en 2029. Pour les autres communes de l'Eurométropole, la décision d'interdiction des Crit'Air 2 devra être prise au plus tard en 2027 pour une application en 2028. Les résultats des évaluations sur la qualité de l'air de 2024 et 2026 devront néanmoins permettre d'ajuster le calendrier si nécessaire.

##### Répartition du parc de véhicule particulier par Crit'Air du territoire de l'Eurométropole

	Crit'Air 0	Crit'Air 1	Crit'Air 2	Crit'Air 3	Crit'Air 4	Crit'Air 5	NC
2022	1,24%	34,5%	34%	21%	6%	1%	2%
2021	0,8%	30%	35%	24%	7%	1.3%	2%
2020	0.4%	26%	35%	25%	8%	2%	3%
2019	0,3%	22%	34%	28%	10%	2%	4%

Source : SDES, Rsero

On observe une augmentation de la part des véhicules Crit'Air 0 et 1 et une diminution des Crit'Air plus élevées. En 2022 pour la première fois le nombre de Crit'Air 1 dépasse celui des Crit'Air 2 alors que les Crit'Air 1 ne représentaient que 22% du parc en 2019. De la même façon **le nombre de Crit'Air 0 a été multiplié par quatre entre 2019 et 2022.**

Exemplarité de la collectivité et de ses partenaires : en 2017, le transport représentait 3 011 GWh, soit 24% de la consommation énergétique de l'Eurométropole de Strasbourg. L'objectif 100% énergies renouvelables vient profondément impacter les enjeux de la mobilité sur le territoire.

Ainsi, **la collectivité s'est engagée depuis plusieurs années à renouveler la flotte de véhicules internes** conduisant à multiplier par trois sur trois ans la part des véhicules Crit'Air 0. **La flotte de la CTS est aussi dans un processus de remplacement des bus diesel, devant aboutir à leurs suppression complète d'ici 2025.**

### Répartition du parc de véhicules par Crit'Air de la collectivité

	Crit'Air 0	Crit'Air 1	Crit'Air 2	Crit'Air 3	Crit'Air 4	Crit'Air 5	NC
2021	6%	29%	32%	20%	7%	5%	1%
2020	4%	28%	31%	21%	8%	5%	2%
2019	2%	28%	30%	22%	9%	6%	3%

### Répartition du parc de bus de la CTS par Crit'Air

	Crit'Air 0	Crit'Air 1	Crit'Air 2	Crit'Air 3	Crit'Air 4	Crit'Air 5	NC
2021	21%	67%	0%	5%	4%	4%	-
2020	5%	66%	0%	6%	6%	18%	-
2019	0%	70%	0%	6%	6%	19%	-

**Par ailleurs, pour limiter l'exposition en cas de pics de pollution, des plans d'actions renforcées contre la pollution de l'air et la mise en œuvre de la circulation différenciée sont activés.** D'autres actions en faveur de la qualité de l'air ont été initiées en 2021 comme la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), qui devrait être finalisée courant 2023. Ce plan s'applique aux agglomérations de plus de 250 000 habitants et aux zones dans lesquelles les valeurs limites de qualité de l'air ne sont pas respectées.

#### ❖ *Adopter les meilleures technologies pour limiter les émissions*

Cet axe vise à **limiter l'impact de différentes sources d'émissions de polluants**, tant au niveau des **polluants atmosphériques, que certains gaz à effet de serre.**

À partir de 2020, les niveaux de la majorité des stations de mesure du territoire respectent la valeur limite européenne en NO<sub>2</sub>, excepté ceux mesurés à la station A35 Remparts, en proximité directe de

l'autoroute. Selon les chiffres d'ATMO Grand Est, ce dépassement localisé expose environ 100 personnes à un dépassement de cette valeur limite.

Pour agir efficacement sur la qualité de l'air, des actions de fond sont développées dans l'ensemble des politiques structurantes de la ville et de la métropole (urbanisme, habitat, énergie, transports, agriculture, biodiversité, etc.).

**Le Fonds Air Bois** permet aux habitants de bénéficier d'une aide financière de 600 à 1 600 € pour remplacer un appareil de chauffage au bois polluant. 44 primes ont été versées en 2021 (52 au 31/12/2021 depuis le début du projet) pour un montant de 26 600€ (42 000 € au 31/12/2021 depuis le début du projet). Le projet Fonds Air Bois vise à remplacer près de 1 000 appareils de chauffage au bois parmi les plus polluants (foyers fermés d'avant 2002 et foyers ouverts) d'ici 2024. Le projet est soutenu techniquement et financièrement par l'Agence de la transition écologique (ADEME) et se chiffre à 1,6 millions d'euros. Plus d'information : [chauffageaubs.strasbourg.eu](http://chauffageaubs.strasbourg.eu)



**Le projet SCOL'AIR**, débuté au cours de l'année 2021, porte sur des **campagnes de mesures de la qualité de l'air aux abords et à l'intérieur d'établissements scolaires situés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg**, préalablement sélectionnés pour leur situation géographique à proximité d'infrastructures routières fréquentées. Des mesures de NO2 et de PM2,5 sont en cours à l'intérieur et aux abords des établissements. Un capteur de CO2 (indicateur de confinement) est également placé en intérieur afin de pouvoir vérifier l'efficacité de la ventilation.

#### ❖ *Limiter l'exposition de la population en cas de pic de pollution*

En cas de prévision d'épisodes de dépassement de seuils d'information, la collectivité prend des mesures destinées à limiter leur durée et intensité via **le Plan d'actions renforcées contre la pollution de l'air**.

Celui-ci comprend des **dispositifs spécifiques d'information de la population** (système d'alerte SMS/mail/téléphone), des **réductions tarifaires** sur les réseaux de la CTS et pour Vélhop.

En complément, depuis le 1er novembre 2017, la Préfecture, en lien avec l'Eurométropole, peut appliquer une nouvelle mesure d'urgence en cas d'épisode de pollution atmosphérique long et intense : **la circulation différenciée**. Celle-ci s'applique sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole.

#### **Le plan pollution de l'Eurométropole de Strasbourg a été déclenché à deux reprises en 2021**

Toutefois, ces épisodes ont été de courte durée et n'ont pas entraîné de déclenchement de la circulation différenciée. La gratuité des transports en commun a été enclenchée dès le premier jour d'alerte, et est restée effective pendant 3 jours en février et mars 2021, dans l'optique de favoriser le plus tôt possible le report modal afin de limiter l'intensité et la durée de l'épisode.

## b) Favoriser les mobilités durables

### ❖ Favoriser les mobilités actives

Les politiques en faveur des mobilités actives peuvent s'attacher notamment au développement et à l'amélioration de la qualité du maillage cyclable et ainsi favoriser la pratique cyclable par les habitants. L'objectif global est d'affirmer la place du vélo comme moyen de transport à part entière.

#### Kilomètre de pistes cyclables aménagées par an

	Linéaire d'aménagements
2014	6,26 km
2015	11,727 km
2016	11,726 km
2017	3,53 km
2018	8,696 km
2019	10,629 m
2020	9,759 km
2021	5,683 km

En 2021, l'Eurométropole de Strasbourg totalise 600km de pistes cyclables

L'usage du vélo augmente continuellement depuis plusieurs années. Entre 2016 et 2021, la fréquentation des pistes cyclable a cru de 25%. L'année 2020, marquée par le Covid-19 et les mesures de restriction circulatoire, a connu une baisse d'usages cyclable 17,5% sur ces axes-là. Cette forte chute de fréquentation a été quasiment pallier avec une reprise de 21% du trafic entre 2020 et 2021.

Le développement de l'usage du vélo passe également par des politiques d'accompagnement à la pratique. Par exemple, le risque de vol est identifié comme un frein majeur à l'usage du vélo, et c'est aussi un frein à la montée en gamme des vélos et au développement des Vélos à Assistance Électrique (VAE) et des vélos-cargos. En parallèle, la sensibilisation à la pratique cyclable commence dès le plus jeune âge pour acquérir les bonnes habitudes. Ainsi, la sécurisation des vélos, via l'amélioration du stationnement et la lutte contre le vol, couplée à l'apprentissage et la sensibilisation des scolaires, sont des axes importants de la politique cyclable.

618 arceaux vélos ont été installés en 2021

Pour aller vers une nouvelle génération d'espaces publics favorisant les mobilités actives, il est nécessaire de repenser et de valoriser les espaces piétons et cyclables. Le déploiement d'une infrastructure de qualité pour les cyclistes (VéloStras) comme pour les piétons (magistrale piétonne), et la résorption des coupures qui dissuadent la pratique de la marche et du vélo sont les conditions nécessaires à une politique de qualité.

### Linéaire de zones de circulation particulière créé par an

	Zones apaisées créées (km)
2014	6,336
2015	34,289
2016	31,257
2017	8,334
2018	27,16
2019	25,17
2020	45,954
2021	9,771

### ZOOM SUR QUELQUES PROJETS EMBLÉMATIQUES RÉALISÉS EN 2021 :

- \* La LIAISON PIETONS CYCLES ENTRE LA RUE DE LA CEINTURE ET LA BOULEVARDS BRANT VIA LA RUE DES VIGNES + LA PASSERELLE RUE DES VIGNES À ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (DÉLIBÉRÉ EMS 1 020 000€ TTC).



- \* **LA ROUTE DE STRASBOURG À MITTELHAUSBERGEN (DÉLIBÉRÉ EMS 480 000 € TTC)** : Création piste cyclable (prolongement sur la RM31 entre le giratoire et l'entrée d'agglomération) + entretien de la chaussée.



- \* **LA LIAISON CYCLABLE OSTHOFFEN ACHENHEIM T1 - BREUSCHWICKERSHEIM - COLLÈGE D'ACHENHEIM (DÉLIBÉRÉ EMS 600 000 € TTC).**

#### Chiffres clés 2021 :

- La part de budget investi pour la mise en œuvre des **aménagements cyclables pour les communes l'EMS a été de 2 813 167 €** (site propre, site mixte et stationnements vélos) ;
- **1579 ml de voirie dont la limitation de vitesse a été abaissée pour l'Eurométropole** (dont 780 à Strasbourg et 799 ml dans les communes) ;
- Le linéaire des aménagements réalisés en faveur des déplacements cyclables a été de **15 454 ml en création nette** :
  - 4860 ml pour SAEP,
  - 10 174 ml pour Voies Publiques dont 9481 ml les projets de proximité,
  - 420 ml – autres aménageurs (SERS, Port Autonome, ...)
  - **Dont 5193 ml d'aménagements cyclables dédiés** (site propre : Pistes Cyclables, Bandes cyclables, voie verte et CVCB) ;
- Et spécifiquement pour les pistes cyclables : **834 ml en création nette** ;
  - **Dont 10 261 ml d'aménagements cyclables en site mixte (zone apaisée et vélorue)** et plus spécifiquement **425 ml en création nette pour les vélorues et 9836 ml en création nette pour les zones apaisées** (zone 30 et zone 20).

		Linéaire d'aménagement brut [ml]	Linéaires d'aménagement corrigés selon méthode Héran		
			Linéaire d'aménagement corrigé [ml]	Linéaire d'aménagement - Création nette [ml]	Linéaire d'aménagement - Reprise de l'existant [ml]
2021	Tout aménagement cyclable	22 513 ml	20 980 ml	15 454 ml	5 526 ml
	<i>dont aménagements en site mixte (c.-à-d. zones de circulation apaisée + vélorues)</i>	13 770 ml	13 560 ml	10 261 ml	3 299 ml
	<i>dont aménagements en site propre (c.-à-d. dédiés aux cycles)</i>	8 743 ml	7 420 ml	5 193 ml	2 227 ml

- ❖ *Développer une offre de transport en commun toujours plus efficace élargie, ouverte sur les territoires*

Entre 2009 et 2019, la part modale des transports en communs est passée de 11% à 15,5%. La collectivité poursuit le renforcement du réseau afin d'atteindre l'objectif de 17% de déplacements en transport en commun d'ici à 2030.

#### Fréquentation du réseau de la CTS

	Nombre de voyages (en millions)	Évolution annuelle	
2000	70,4		
...			
2018	124,8	4,2%	
2019	127,8	2,4%	
2020	88,8	-30,5%	
2021	108,6	22,3%	

Par ailleurs, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée à proposer une offre de transport en commun adaptée aux besoins des habitants et aux évolutions urbaines. Pour se faire, un système de transports collectifs adaptés aux zones d'activités et zones peu denses est en expérimentation sur le territoire. Il s'agit du transport à la demande (TAD).

« Flex'Hop » le service mis en place par la collectivité est en activité dans l'ensemble du territoire depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021. Il comptabilise au total 475 arrêts à travers l'Eurométropole : 401 étaient en service dès le 1<sup>er</sup> mars 2021 et 66 supplémentaires ont été ouvert au 21 juin 2021.

En moyenne, 460 voyages en Flex'Hop sont recensés chaque jour, soit 3 250 voyages par mois et 13 000 par semaine

#### \* Une réflexion au-delà de l'aire urbaine : Le Grenelle des mobilités

En accord avec l'État, la Région Grand Est, le Conseil départemental du Bas-Rhin (devenu la CeA) et l'Eurométropole de Strasbourg, les institutionnels avaient décidé de s'engager dans une démarche partenariale d'élaboration d'une feuille de route partagée appelée « Grenelle des Mobilités ». La démarche avait pour objectif que l'ensemble des acteurs du territoire s'accordent sur un « bouquet de projets », le plus souvent partenariaux, qui redessinent le système de mobilité et l'aménagement de la région métropolitaine strasbourgeoise. Le territoire de réflexion va bien au-delà du périmètre du Bas-Rhin, allant globalement du Nord au centre Alsace, des Vosges à la Forêt Noire, transfrontalier compris. La sensibilité légitime accrue des concitoyens à la qualité de l'air, en particulier, doit être pris en compte.

Les enjeux essentiels du Grenelle des Mobilités :

- **la réciprocité entre territoires** : améliorer la régularité et la fiabilité de l'accessibilité les connexions à l'échelle de l'aire métropolitaine, développer la complémentarité et la coopération à l'échelle du pôle métropolitain et du Rhin Supérieur

- **la grande accessibilité et corridors européens** : connecter les grandes agglomérations de la Région Grand Est, conforter les points de connexion dans le domaine des lignes TGV, les connexions vers les aéroports, les transports de marchandises sur les voies navigables, sur les axes ferroviaires et routiers existants

- **la mobilité du quotidien** : renforcer la compétitivité des transports ferrés et routiers interurbains à l'échelle de l'aire métropolitaine (réseau express métropolitain), garantir une offre de transports en commun de proximité à l'échelle intercommunale, développer les modes doux vélos et marche à pieds, rationaliser l'usage individuel de l'automobile, exploiter les outils et services à la mobilité (innovation au service des usagers) comme le transport à la demande et le covoiturage.

#### Moyenne journalière du trafic en entrée de ville

	2019	2020	2021	Évolution 2019-2021
Place Blanche	14 900	7 380	8 690	-42%
Sotie A35 / Woldi	13 780	10 960	12 060	-12%
Rue de Sébastopol	7 280	5 110	4 980	-32%
Place d'Haguenau	21 030	16 390	17 530	-17%
Rue de l'Eglise-Rouge	11 910	10 180	11 550	-3%
Place de Bordeaux	6 090	3 940	4 360	-28%
Allée de la Robserstau	8 780	7 000	7 570	-14%
Boulevard Leblois	4 930	4 490	4 900	-1%
Pont d'Anvers	9 280	6 760	7 700	-17%
Pont du Danube	8 290	6 480	6 940	-16%
Rue Edmond Michelet	4 250	3 690	4 040	-5%
Pont d'Austerlitz	12 860	8 910	8 000	-38%
Pont du Heyritz	6 890	5 180	5 950	-14%
Rue de Saales	9 940	7 520	8 300	-16%
<b>Ensemble</b>	<b>140 210</b>	<b>103 990</b>	<b>112 570</b>	<b>-20%</b>

**La crise du Covid-19 a indubitablement marqué la fréquentation routière en 2020** (-26% sur l'ensemble des points d'entrée de ville entre 2019 et 2020). Néanmoins **cette diminution s'inscrit dans une démarche d'apaisement des axes et de report modal engagée sur plus long terme**. Ainsi le trafic a diminué de 20% en deux ans passant de 140 210 véhicules par jour aux entrées du centre urbain à 112 570 en 2020.

#### Nombre de véhicule par jour sur les principaux axes métropolitains

	2019	2020	2021	Évolution 2019-2021
<b>Avenue des Vosges</b>	20 090	-	17 860	-11%
<b>Avenue du Rhin/ S<sup>t</sup> Urbain</b>	45 150	36 690	38 680	-14%
<b>A35 Baggersee</b>	45 370	37 980	45 080	- 0,6%

❖ *Des services pour accompagner le report modal et promouvoir un nouvel usage de la voiture individuelle*

Le taux d'équipement en vélo semble augmenter avec le temps. Cette évolution reste très relative : en moyenne dans l'Eurométropole chaque ménage possède 1.6 vélo en 2019 contre 1.5 vélo en 2009. Ce niveau de possession varie fortement entre les territoires et certains voient même leurs taux de possession baisser entre 2009 et 2019.

**L'Eurométropole aide les habitants dans l'essai et l'achat de Vélos à Assistance Electrique (VAE) et vélos-cargos.** Le VAE est un nouvel outil de mobilité qui permet au vélo de franchir de nouvelles frontières. Dans le même esprit que le VAE, le vélo-cargo renouvelle l'image du vélo en ville et lève de nombreux freins à la pratique.

Le taux de possession ne garantit pas pour autant le niveau d'usage des modes de transport.

Évolution des parts modales

	Marche	Vélo	VP	Transport en commun
<b>2009</b>	33,40%	7,60%	46,5%	12,50%
<b>2019</b>	36,80%	11,00%	37,50%	15,00%

Distances parcourues selon les modes (en millions de km)

	Marche	Vélo	VP	Transport en commun urbain	Transport en commun interurbain
<b>2009</b>	0,4	0,2	3,7	0,6	0,2
<b>2019</b>	0,5	0,4	3,2	0,9	0,1

Bien que la voiture reste le mode de transport utilisée sur les plus longues distances on observe une baisse de sa pratique face à l'augmentation des distances pour les autres modes : **la distance journalière moyenne parcourue en vélo double entre 2009 et 2019.**

**c) Faire de l'urbanisme un levier du territoire durable**

**L'urbanisme et l'aménagement du territoire** doivent répondre aux attentes de plus en plus fortes des concitoyens en matière d'environnement, de santé et de bien-être tout en contribuant à la préservation des ressources naturelles, la maîtrise des dépenses énergétiques, la lutte contre le dérèglement climatique ou encore la sécurité sanitaire.

- ❖ *Développer les démarches et outils pour des projets d'aménagements, des constructions bas carbone et renforcer les performances des nouveaux projets*

**Le Pacte Urbanisme** est l'instance de coopération réunissant la chaîne d'acteurs concernés par les projets d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat : des décideurs élu.e.s jusqu'aux représentants citoyens et associatifs, en passant par l'ensemble des opérateurs (promoteurs, bailleurs sociaux, architectes, énergéticiens...) pour dialoguer et agir collectivement en faveur de la transformation écologique / Plan Climat dans les projets urbains.

L'année 2021 a été consacrée à :

- **Coproduire la modification 3 du PLU** (volet Air, Climat, Énergie) avec les acteurs locaux afin d'en augmenter l'ambition et favoriser les conditions de sa mise en œuvre ;
- **Engager une dizaine de projets collectifs** (ex. plateforme et CCTP d'économie circulaire dans le bâtiment, projet pilote d'accompagnement du changement de mobilités, renforcer l'implication de l'utilisateur dans les projets urbains, conception d'un projet de quartier bas-carbone (Lauréat de l'AMI national « démonstrateur de la ville durable » en mars 2022) ... ;
- **Présenter des démarches clés de la collectivité** pour y impliquer les acteurs : Agence du Climat, Pacte pour une économie locale durable, Plans Canopée et Vélo, Stratégie Solaire ;
- **La tenue de 2 plénières** (180 et 150 acteurs) pour diffuser les bonnes pratiques et mobiliser les acteurs autour de ces projets pilotes.

- ❖ *Adapter les outils de l'urbanisme réglementaire aux enjeux et objectifs du Plan Climat*

## ZOOM SUR LA MODIFICATION N°3 DU PLU

**L'adoption de la modification n°3 du PLU, le 25 juin 2021, renforce le règlement et ajoute une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Air-climat-énergie ».** Ces modifications reposent sur des mesures spécifiques à des zonages tenant directement compte des niveaux de pollution ou de l'influence du trafic :

- Pour le règlement, ont été intégrées les zones de dépassement réglementaire ou de dépassement réglementaire potentiel d'une valeur limite pour le NO<sub>2</sub>, les PM<sub>10</sub> et les PM<sub>2,5</sub>
- Pour l'OAP, ont été intégrées des zones "tampons" aux abords des axes routiers dont la largeur (25 m, 50 m ou 150 m) dépend de la hiérarchisation de l'axe dans le volet déplacement du Programme d'Orientations et d'Actions (POA) du PLU (distribution, structurant, hyper structurant).

### \* Trame verte et bleue :

L'Eurométropole promeut un urbanisme durable appuyé sur les fonctions écologiques, la richesse faunistique et floristique et le potentiel récréatif de sa trame verte et bleue.

L'Eurométropole a accompagné six communes dans la mise en œuvre de projets en faveur de la trame verte et bleue (Lingolsheim, Holtzheim, Ostwald, Hœnheim, Bischheim et Schiltigheim).

En 2021, la feuille de route de la démarche trame verte et bleue a été définie et validée par un premier comité de pilotage, avec pour principaux axes d'interventions :

- Une métropole exemplaire dans ses projets ;
- Une métropole adaptée au changement climatique ;
- Une métropole qui encourage la végétalisation et la déminéralisation ;
- Une métropole qui protège et valorise ses trames ;
- Une métropole qui agit pour la biodiversité.

#### d) Favoriser la résilience du territoire en plaçant l'environnement au cœur de la stratégie d'adaptation

L'accord de Paris a fixé l'objectif de maintenir le réchauffement global en deçà de 2°C et « de poursuivre les efforts nécessaires pour le limiter à 1,5°C par rapport à l'ère pré-industrielle d'ici la fin du siècle ».

**Au niveau de l'Eurométropole de Strasbourg, les relevés de Météo-France enregistrent une élévation de température d'environ 1,4°C depuis les années 1900 en moyenne annuelle (assez proche de la hausse des températures au niveau mondiale +1,3°C).**

##### \* Zoom sur le contrat « Eau et Climat »

L'Eurométropole, la Ville et l'agence de l'eau Rhin-Meuse ont signé en octobre 2021 un contrat de territoire à 32 millions d'euros. **Cet accord partenarial réaffirme les enjeux en matière d'eau et de biodiversité afin d'atténuer les effets du dérèglement climatique.**

L'ambition du partenariat s'articule autour de plusieurs axes :

- La sensibilisation des acteur-rices autour de la transformation écologique du territoire pour préserver la ressource en eau ;
- Une agriculture écoresponsable au sein des aires d'alimentation en eau potable ;
- L'aménagement urbain durable et résilient adapté au changement climatique, favorable à la biodiversité et vecteur de lien social ;
- La sécurisation en qualité et quantité de l'alimentation en eau potable ;
- La réduction de la pollution des milieux aquatiques.



*Signature du contrat « Eau et Climat » à l'école Sainte Catherine – 19 octobre 2021*

**Ces actions seront mises en place et suivies grâce à des missions d'animations** pour faire comprendre les enjeux, faire agir et être au rendez-vous des différents chantiers et actions identifiés.

❖ *S'adapter aux évènements pluvieux via une gestion durable de l'eau*

**Un lien essentiel unit le climat et le cycle de l'eau.** C'est par l'eau que se manifestent les impacts les plus importants et les plus sensibles du changement climatique pour les populations au travers d'évènements extrêmes : tempêtes, inondations ou sécheresses.

✱ **Le programme de restauration des milieux aquatiques :**

Inscrit au Contrat Territorial Eau et Climat pour la période 2021-2023 (4,2 M€), il identifie **23 projets correspondant à 8,4 km de cours restaurés et 5 ouvrages transversaux.**

L'année 2021 a permis de réaliser les premiers inventaires écologiques des cours d'eau à restaurer pour en mesurer l'état fonctionnel initial et adapter la stratégie d'amélioration à proposer : Ehn à Blaesheim, Gruft à Lipsheim, Schwarzwasser à Eschau, Ostwaldergraben à Geispolsheim.

Trois projets identifiés préalablement sont entrés en phase pré-opérationnelle pour un lancement de travaux en 2022-2023 : la création d'une zone d'expansion des crues (6 ha) et restauration morphologique du Muehlbaechel (850 ml) à Vendenheim, la restauration de la continuité écologique du Muhlbach de Koenigshoffen (3 ouvrages) à Strasbourg et la restauration morphologique du Muhlbach d'Eckwersheim (450 ml) à Eckwersheim.



*Crue de la Bruche du 15 janvier 2004 à Holtzheim  
Crédit photo : Eurométropole de Strasbourg*

✱ **La prévention contre les inondations :**

En 2021, l'ensemble des ouvrages de protection faisait l'objet d'une expertise poussée de leur état et de leur fonctionnement (études de danger).

**Deux systèmes d'endiguement ont été régularisés** (digue d'Holtzheim et digue du Heyritz à Strasbourg). **Deux autres ont fait l'objet d'un dépôt de dossier de régularisation** (RM93 et RM63 à Holtzheim).

Validé en septembre 2021, le programme d'aménagement du Muhlbach d'Achenheim s'appuie sur la mise en œuvre d'aménagements mixtes de restauration morphologique du cours d'eau et la restauration de zones d'expansion des crues sur les communes d'Osthoffen, Breuschwickersheim et Achenheim.

Afin de permettre l'alerte de la population vulnérable aux évènements pluvieux extrêmes particulièrement sensibles sur le bassin versant du Muhlbach d'Achenheim, **deux capteurs de niveaux d'eau, associés à un dispositif d'alerte automatique (SMS ou messages vocaux), ont été mis en place.**

✱ **La maîtrise des eaux de ruissellement non urbain :**

L'Eurométropole de Strasbourg est particulièrement **sensible aux phénomènes de ruissellement agricole sur sa frange ouest, pouvant créer des coulées d'eaux boueuses** parfois dommageables en période d'orages intenses. En 2021, cinq réunions collectives d'assolement concerté ont été conduites en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et près de 4 km de dispositifs installés. Depuis sa prise de compétence complémentaire à la GEMAPI en 2018, 10 km de haies, fascines ou bandes enherbées ont été conventionnées sur le territoire.

✱ **La réduction de la vulnérabilité :**

**Lancement fin 2021 de l'analyse spatiale de la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondations et de coulées d'eaux boueuses.** Quatre axes d'intervention ont été identifiés pour réduire la vulnérabilité du territoire : habitations, réseaux, acteurs économiques et bâtiments sensibles et stratégiques.

✱ **Favoriser l'infiltration des eaux pluviales :**

Suite à l'arrivée d'un nouvel agent au sein du service Aménagement espace public au poste d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage « Eaux pluviales » en Octobre 2020, le début d'année 2021 a été le moment de l'appropriation de la démarche et des projets en cours au sein de la DMEPN.

L'année 2021 a vu se concrétiser des évolutions organisationnelles d'importance permettant d'envisager une évolution constante dans les années futures. En effet, **la signature d'un premier « Contrat de Territoire Eau et Climat » entre l'EMS, la Ville de Strasbourg et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a acté l'engagement de nos collectivités pour une gestion durable des eaux pluviales.** Une enveloppe de 8M€ de recettes a été inscrite pour les années 2021 à 2023 sur ce thème pour les projets pilotés en maitrise d'ouvrage par la DMEPN. En complément, la Direction a attribué un marché permettant un accompagnement technique par des prestataires externes, à la fois sur les aspects organisationnels et de suivi de projet.

D'un point de vue technique, cette année a été l'occasion de renforcer la formulation des attentes en matière de gestion des eaux pluviales dans différents documents internes : Cahiers des charges, CCTP de maitrise d'œuvre, indicateurs de suivi, etc...

Plusieurs opérations concrètes ont également vu le jour, parmi lesquelles des **travaux de déminéralisation de sept cours d'établissements scolaires ou de petite enfance ainsi que la concrétisation des premiers aménagements de parkings intégrant la gestion des eaux pluviales.**

L'année 2021 a ainsi abouti à un programme de travaux prévoyant la déconnexion d'environ 20.000m<sup>2</sup> :

- **12.000m<sup>2</sup> pour la Ville de Strasbourg** (déminéralisation des cours d'écoles)
- **8.000 m<sup>2</sup> travaux sur espaces publics (rues et parkings) déconnectés pour les communes de l'Eurométropole du réseau d'assainissement** avec en conséquence des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau supérieures à 1M€. (600 000 € pour la ville de Strasbourg et 400 000 € pour les communes de l'Eurométropole).



Photo d'illustration : LINGOLSHEIM, parking « Centre »

❖ *S'adapter à la chaleur et renforcer la place du végétal et de l'eau*

Avec l'évolution du climat, le centre national de météorologie prévoit une augmentation du risque liés à **des épisodes de chaleur plus fréquents** (en probabilité d'occurrence), **plus longs** (en nombre de jours) et **plus intenses** avec des impacts également sur les infrastructures (réseau ferroviaire) et les activités économiques.

**Le territoire de l'Eurométropole, au climat continental, est d'ores et déjà confronté à des épisodes de chaleur intenses**, renforcés par le phénomène de surchauffe urbaine et des pics de pollution à l'ozone avec les impacts sanitaires associés.

## 2. Un territoire « 100% renouvelables » et neutre en carbone



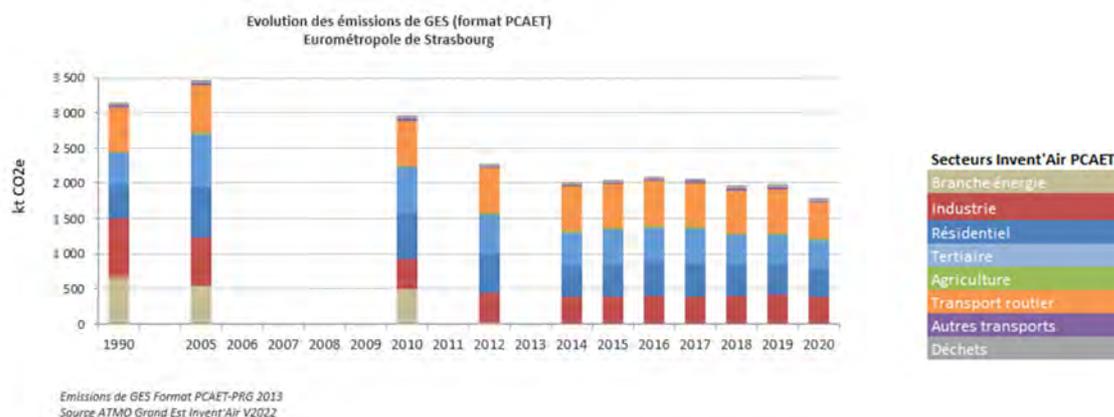
Dès 2017, l'Eurométropole de Strasbourg a décidé de s'engager dans la démarche volontaire de 100% énergies renouvelables à l'horizon 2050.

La lutte contre la précarité énergétique s'inscrit comme prioritaire au sein de cet axe. La solidarité et la coopération entre les territoires sera également une des clefs de la réussite de la transition énergétique.

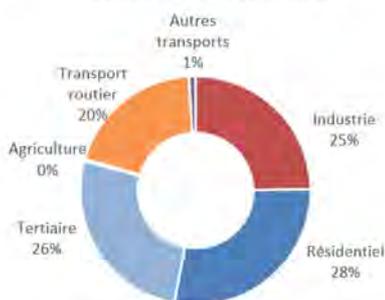
**Les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ont baissé de 10% entre 2019 et 2020 en raison d'une situation exceptionnelle liée au Covid** (ralentissement de l'activité économique, limitation des déplacements (baisse de 17% secteur des transports), fermeture de nombreux équipements, etc.). Dans ce contexte, **les émissions de GES en 2020 affichent une baisse de 43% par rapport à 1990.**

**La consommation énergétique suit cette même tendance avec une baisse de 13% par rapport à 2012 (corrigée du climat) pour un objectif de -30% d'ici à 2030.** La réduction liée à la crise sanitaire nous rapproche de la trajectoire vers l'objectif 2030, sans toutefois l'atteindre, soulignant au combien les efforts doivent être intensifiés en activant l'ensemble des leviers dont celui de la sobriété énergétique, placée au cœur des préoccupations en 2022.

Émissions de GES (format PCAET) = 3,5t CO<sub>2</sub>/hab.



Répartition sectorielle consommation énergétique finale  
Eurométropole de Strasbourg



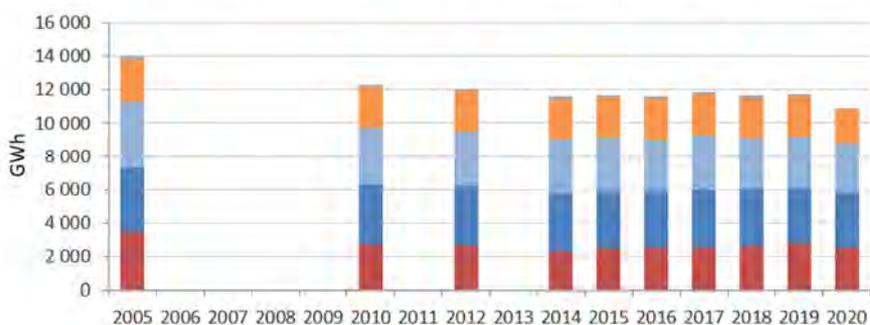
Consommation Énergétique finale à climat réel  
- source ATMO Grand Est Invent'Air V2022

Emissions de GES par secteurs en 2020



La séquestration carbone par la biomasse permet de capturer l'équivalent de 0,76% des émissions de GES du territoire.

Evolution de la consommation énergétique finale corrigée  
des variations climatiques - Eurométropole de Strasbourg



Evolution de la consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques  
- source ATMO Grand Est Invent'Air V2022

## a) Maitriser les consommations du secteur résidentiel et lutter contre la précarité énergétique

La politique de réduction des consommations du secteur résidentiel doit être menée en intégrant la dynamique de construction de logements sur le territoire. Il est d'ailleurs inscrit dans le PLUi une augmentation de 45000 logements et 50000 habitants d'ici 2030. Celle-ci passe inévitablement par l'activation de deux leviers complémentaires qu'est la sobriété dans les usages qui concerne tous les habitants au-delà de la performance de l'habitat neuf (cf axe 1) et la rénovation du parc existant (pour limiter les besoins en chauffage et à venir les besoins en refroidissement).

### ❖ Améliorer la connaissance et animer le secteur de l'habitat

**L'Eurométropole**, suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Grand Est assure le pilotage et le cofinancement du programme **Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) pour la période 2021-2023** en lien avec des structures conseil - Alter Alsace Énergie (en 2021) / Chambre de Consommation et l'Agence du climat.

**Une subvention de 600 000€** (soutien de la Région Grand Est avec un part de financement issus des certificats d'énergie 2021-2023) **permettra ainsi d'accélérer le déploiement de la stratégie de la rénovation énergétique du parc résidentiel privé.**

❖ *Favoriser la rénovation du parc privé*

Les actions doivent permettre **d'engager la rénovation du parc privé dans sa diversité**, en rehaussant prioritairement les performances du parc le plus énergivore. Ainsi, **l'Eurométropole s'engage dans la mise en place d'un dispositif d'aides propres de la collectivité en faveur de la rénovation énergétique du parc privé** (en lien avec la Région Grand Est et les acteurs de la RE).

✱ **Les copropriétés :**

**L'Eurométropole compte 8 000 copropriétés**, dont 750 en grande fragilité, souvent construites avant 1974. Priorités de l'EMS, ces copropriétés dégradées bénéficient d'un soutien financier de la collectivité en lien avec l'ANAH.

Ainsi en 2021, dans le cadre du dispositif « **Ma prime rénov copropriétés de l'Anah** », **six projets de travaux ont été accompagnés** (dont 3 copropriétés fragiles), soit près de **4M€ de travaux subventionnés pour un gain énergétique moyen de 49 %**.

**Un focus particulier sera également réalisé sur les copropriétés qui se situent juste au-dessus des seuils de l'ANAH** et qui doivent être soutenues pour éviter tout basculement dans la précarité faute de pouvoir engager des travaux.

Au total, 542 logements du parc privé rénovés dans le cadre des dispositifs mis en place en partenariat avec l'ANAH

✱ **Les maisons individuelles :**

**Sur le territoire, les maisons individuelles sont à 50% construites avant 1970.** Le dispositif Oktave, a été initié par la Région Grand Est et l'ADEME pour accompagner les propriétaires de maisons individuelles et de petits collectifs dans le cadre de rénovation complètes. Mis en place en 2017 et porté par l'association Eco-Quartier sur l'Eurométropole, il visait à suivre la réalisation d'une vingtaine d'opérations en globalité. Ce dispositif a évolué en 2018 avec la création de la SEM Oktave.

**Le programme a permis d'inciter les propriétaires à réaliser des travaux d'économie d'énergie pour un gain d'au moins deux classes énergétiques** (étiquette G à D). Concernant les propriétaires les plus précaires, des subventions complémentaires du fonds départemental « Warm Front 67 » ont été attribués à 8 ménages (soit 11 000 €).

**L'année 2021 marque également le lancement de la préfiguration de la création d'une Maison de l'Habitat**, dans le cadre de la poursuite du dispositif Oktave, en lien avec Eco-Quartier et financé par l'ADEME, en complément de la création de la SEM Oktave. **Cette Maison de l'Habitat sera un lieu généraliste sur l'ensemble des questions Habitat pour le grand public.**

## ❖ Réhabiliter le parc de logement social

Sur les 242 000 logements de l'Eurométropole de Strasbourg, **plus de 50 200 sont les logements sociaux** ce qui représentent **80% de l'offre sociale du Bas-Rhin**.

**Une dynamique de rénovation a été impulsée dès 2009 sur le parc des logements sociaux via le prêt bonifié aux bailleurs** (éco-prêt logement social caisse des dépôts), soutenu par l'Etat avec le concours de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), l'union européenne via le FEDER et une implication financière des collectivités, dont l'Eurométropole de Strasbourg.



Entre 2009 et 2017, 8 790 logements ont été rénovés

### \* **Rénovation énergétique et performance environnementale des logements sociaux :**

**Le 29 janvier 2021 a été approuvée par délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg la convention partenariale EMS-CDC 2021-2022 d'aide à la réhabilitation thermique du parc social.** Elle prolonge le dispositif partenarial en vigueur selon lequel l'atteinte du niveau BBC Rénovation des opérations de rénovation énergétique est à atteindre systématiquement.

En 2021, un travail aboutissant à l'élaboration d'un appel à projets visant à soutenir les opérations qui atteignent le niveau de rénovation thermique BBC rénovation à minima et intègrent un niveau d'ambition renforcée en termes participatif, social ou écologique a été mené. **Cet appel à projet accompagne les bailleurs sociaux dans l'évolution des réglementations thermiques pour faciliter la transition vers la production de logements sociaux présentant un niveau de performance énergétique et environnementale renforcé.** Élaboration du dispositif en 2021 pour une entrée en vigueur en 2022.

### \* **Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRNU) : projet majeur et levier de la politique climatique de la collectivité :**

**Le 2<sup>e</sup> programme de renouvellement urbain (NPNRU) est entré en phase opérationnelle** (convention pluriannuelle signée en mars 2020 pour 1,03 Mds€ d'investissements publics programmés jusqu'à 2030). Plusieurs démarches ont été engagées :

- Économie circulaire : diagnostic ressources à l'échelle du programme ANRU pour évaluer les gisements potentiels ;
- Évaluation environnementale : réalisation d'études d'impacts sur 3 QPV et de 2 dossiers « Loi sur l'eau » expérimentaux prenant en compte la totalité du périmètre de projet ;
- Eau et adaptation climatique : recrutement d'un AMO et réalisation d'états des lieux écologiques sur 6 QPV.

**Récompenses obtenues :** Prix spécial « prise en compte de l'environnement » de l'appel à projet « Eau & QPV » de l'Agence de l'eau Rhin Meuse ; Lauréat de l'appel à projet « Quartiers fertiles » lancé par l'ANRU et consacré à l'agriculture urbaine dans les QPV.

## b) Maitriser les consommations dans le tertiaire et l'industrie

Le secteur tertiaire est composé de différentes branches avec une contribution variable à la consommation énergétique totale de ce secteur (HABCOM : habitat communautaire telles les maisons de retraite).

Trois branches pèsent pour les deux tiers de la consommation :

- Les bureaux incluant ceux de l'administration publique (30%)
- Les commerces (20%)
- Les cafés, hôtels restaurants (14%)

Le secteur de l'industrie manufacturière est quant à lui le 4<sup>e</sup> secteur pour la consommation énergétique finale du territoire avec 20%.

### ❖ *Faire preuve d'exemplarité dans le secteur public*

**L'article 175 de la loi ELAN et son décret d'application** (n°2019-771 du 23 juillet 2019) ont introduit **des obligations en matière de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire** dont la surface de plancher excède 1 000m<sup>2</sup>.

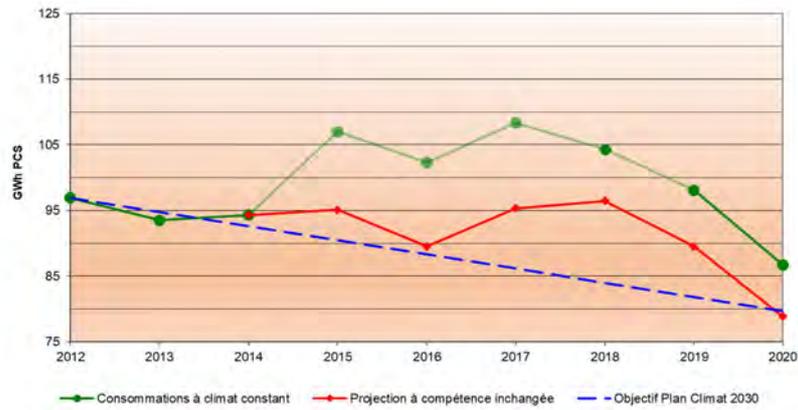
**Le secteur public doit initier la démarche imposée par la Loi ELAN** et se lancer, sans attendre la publication des décrets associés, dans une démarche de réduction des consommations énergétiques. Il doit également contribuer aux objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire.

### Objectifs appliqués au parc bâti

	2030	2050
<b>Consommation énergétique</b> (en énergie finale à climat constant)	- 40%	- 60%
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>	- 40%	- 90%
<b>Contribution au développement des EnR dans le mix énergétique du territoire</b>	40%	100%

### \* **Analyse de la situation :**

**Composé de près de 500 bâtiments représentant 520 000 m<sup>2</sup> SHON**, le patrimoine bâti de l'Eurométropole a consommé **86,7 GWh en 2020**, ce qui correspond à **8 200 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>**. Cela représente une baisse de consommations de 11,9 % par rapport à 2019, le début de la crise sanitaire liée à la covid-19 étant à priori la raison principale de cette diminution.



Évolution des consommations énergétiques du parc bâti de l'Eurométropole

Par rapport aux objectifs du Plan Climat, les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre **ont diminué respectivement de 18,6% et 50,1%** par rapport à leurs valeurs de référence. Au-delà de la crise sanitaire, cette baisse est liée à certains grands sites consommateurs fermés pour travaux, aux évolutions des contrats de fourniture d'énergie (100% EnR pour l'électricité depuis 2019 et 5% de biogaz), et enfin aux travaux réalisés.

✳ **Actualités de l'année 2021 :**

Pour une durée d'un an, un poste « Chargée de projet Transition écologique » a été recruté en mars 2021 afin de réaliser un **audit de l'organisation actuelle de la direction architecture et patrimoine au regard des enjeux liés à la transition écologique du patrimoine bâti**. Cette mission débouchera sur une proposition d'évolution de l'organisation en 2022.



En complément et afin d'éclairer cet audit de l'organisation, **un rapport rassemblant l'intégralité des connaissances sur la performance énergétique du patrimoine bâti** ainsi qu'un benchmark du fonctionnement d'autres grandes collectivités **a été synthétisé sous la forme du rapport « Énergie et patrimoine »**.

Rénovation énergétique du logement du service eau et assainissement au Wacken en 2021 :

Elle représente une surface de **150 m<sup>2</sup> SHON** (0,03% du parc bâti) et devrait permettre de **réduire d'environ 60% la consommation énergétique du bâtiment**.

L'Eurométropole de Strasbourg est lauréate de l'appel à projet « **Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique** » (ACTEE) porté par la FNCCR. Ce programme permet aux communes du territoire de bénéficier d'un accompagnement technique et financier sur leur patrimoine bâti dans le cadre de la rénovation énergétique. Le programme a fait l'objet d'une délibération en Conseil métropolitain le 24 novembre 2021 et intègre les actions réalisées entre le 24 février 2021 et le 30 septembre 2023.



### c) Déployer massivement les énergies renouvelables et de récupération

Le défi de la transition énergétique est au cœur du projet de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg qui a validé, dès septembre 2017, l'objectif ambitieux de parvenir à « 100 % d'énergies renouvelables en 2050 » et amorce dès à présent sa mutation vers un nouveau modèle urbain.

❖ *Massifier le développement des réseaux de chaleur et de froid et développer la production des principales énergies renouvelables*

#### \* **Solaire photovoltaïque et thermique :**

L'Eurométropole de Strasbourg a délibéré en décembre 2021 la stratégie solaire de la collectivité. Cette feuille de route, composée de 14 actions concrètes et chiffrées, doit permettre l'atteinte des objectifs du schéma directeur des énergies en matière d'énergie solaire (photovoltaïque et thermique). La stratégie solaire intègre une approche innovante et transversale et prend en compte tous les leviers connus à disposition des collectivités ainsi que les dernières évolutions technologiques.

#### \* **Modification 3 du Plan Local d'urbanisme :**

Dans le cadre de la **modification n° 3 du PLUi**, les obligations suivantes ont été instaurées pour toute nouvelle construction ou rénovation faisant l'objet d'une rénovation importante :

- Raccordement au réseau de chaleur public existant le plus proche ;
- Obligation de 20% de chaleur renouvelable à défaut de réseau de chaleur à proximité ;
- Installation d'un système photovoltaïque ou à défaut, thermique ;
- Installation d'un système photovoltaïque pour tout nouveau parking aérien ;
- Pré-installation d'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

#### \* **Géothermie profonde :**

Les épisodes sismiques survenus fin 2020, en lien avec les activités géothermiques de l'entreprise Fonroche à Vendenheim, ont conduit à la suspension des projets.

Cette situation a nécessité l'engagement d'une réflexion, tant sur les causes de cet accident que sur les conséquences qui en découlent en termes d'approvisionnement énergétique. Une Mission d'information et d'évaluation a été constituée, dont les conclusions ont été présentées en Conseil métropolitain le 19 novembre 2021.

#### \* Chaleur fatale (BSW) :

**La récupération de chaleur de l'aciérie kehlaise « *Badische Stahlwerke* » permettra d'alimenter en énergie près de 4500 logements à Strasbourg.** L'Eurométropole collabore avec des collectivités partenaires françaises et allemandes pour la concrétisation du projet, soutenu par des financements nationaux et européens (programme Interreg V Rhin supérieur). Une société transfrontalière d'économie mixte a été constituée au premier semestre 2022.

#### \* Les réseaux de chaleur :

**Le conseil de l'EMS a approuvé par délibération le 4 décembre 2021 la mise en révision du Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur élaboré en 2017.** Cette démarche est volontaire ; elle conditionne néanmoins l'octroi du fonds chaleur de l'ADEME pour les investissements de développement des réseaux, qui se chiffreront sur le mandat à plusieurs dizaines de millions d'euros.

- **Réseaux de chaleur de l'Elsau et de l'Esplanade :** lancée en octobre 2020, la procédure de désignation d'un nouvel exploitant sur le réseau de chaleur Strasbourg Centre, résultant de la fusion des deux réseaux de chaleur de l'Elsau et de l'Esplanade, s'est poursuivie durant toute l'année 2021. Suite à la remise des offres finales le 15 novembre 2021, un nouveau délégataire a été désigné pour une durée de 20 ans en 2022, avec un objectif de chaleur issue à 65% minimum d'énergies renouvelables ;
- **Réseau de chaleur de HautePierre-Poteries :** auparavant alimenté à 100% au gaz, le réseau a vocation à être alimenté majoritairement par les énergies renouvelables. Lancée par délibération en septembre 2020, la procédure de désignation d'un nouvel exploitant sur le réseau de chaleur s'est poursuivie durant toute l'année 2021. Suite à la remise des offres finales le 15 décembre 2021, un nouveau délégataire a été désigné pour une durée de 20 ans en 2022 ;
- **Réseau de chaleur du Wacken :** afin d'accompagner le développement du réseau de chaleur dans les conditions contractuelles (taux d'EnR proche de 90%), la collectivité a autorisé par avenant le délégataire à importer de la chaleur fatale du Port Autonome de Strasbourg. La conduite d'interconnexion a été mise en service le 2 novembre 2021, permettant l'injection sur le réseau d'une chaleur issue des industries du Port Autonome.

#### \* Mobilités décarbonées

**En lien avec le déploiement progressif de la zone à faibles émissions (ZFE-m), l'Eurométropole s'engage dans l'élaboration de son schéma directeur des mobilités décarbonées (SDMD).** Réalisé dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage lancée en 2022, il vise à projeter

l'évolution du parc routier vers les énergies alternatives et à dimensionner un réseau d'infrastructures de recharge et d'avitaillement.

Dans le cadre de l'appel à initiative privée lancé fin 2019 et remporté par Engie / Freshmile, **la 1<sup>ère</sup> borne de recharge électrique sur voirie a été mise en service le 17 mai 2021**. Fin 2021, 21 bornes sont en service sur l'espace public métropolitain, pour 15 000 kWh enlevés. Le déploiement des 90 bornes (180 points de charge) se poursuivra jusque fin 2022. **Un engagement pour le déploiement de 160 bornes supplémentaires a été pris en octobre 2021.**

#### Chiffres clés 2021 :

- Puissance photovoltaïque installée (2021) : 8,95 kWc ;
- Production électrique renouvelable (données territoriales 2020 – Source Atmo GrandEst invent'air V2022) : 809 GWh – 25,4% de la consommation électrique ;
- Consommation électrique (2020) : 3 179,1 GWh ;
- Consommation électrique (2021) : 3 424,7 GWh ;
- Consommation de gaz naturel (2020) : 3 797,0 GWh ;
- Consommation de gaz naturel (2021) : 4 334,4 GWh ;
- Consommation de chaleur issue de réseaux de chaleur (2021) : 530,6 GWh.

### 3. Un territoire solidaire en transition économique et écologique

*La transition écologique doit être un moteur du changement sur notre territoire. Cependant, plus d'environnement ne doit pas signifier plus de contraintes, mais bien plus d'innovation, plus d'engagement, plus de solidarité et plus d'échanges.*

#### a) Promouvoir une consommation responsable

**Sur le volet agricole**, il s'agit de développer une **agriculture de proximité** permettant de créer un avantage compétitif pour les producteurs et de **garantir leur juste rémunération**. Il s'agit également de **veiller à la qualité paysagère des espaces agricoles**, de **préserver la biodiversité** et la **qualité de la nappe phréatique** par l'adaptation des pratiques culturales et des modes de distribution au changement climatique. Il s'agit enfin d'apporter **une offre de produits locaux de qualité, accessibles à tous les citoyens** et de faciliter la **cohabitation harmonieuse entre agriculteurs et citoyens**.

**Sur le volet réduction des déchets**, en 2015, chaque habitant de l'Eurométropole de Strasbourg produisait en moyenne 467 kg par an de déchets (porte à porte, apport volontaire, déchèterie, etc.). Un premier plan local de prévention des déchets 2010-2015 avait déjà permis une baisse de 15 000 t (-7%). **L'objectif prioritaire de l'Eurométropole de Strasbourg est la réduction drastique à la source**, avec un premier objectif de réduction de 15 kg par habitant des déchets collectés par rapport à 2015.

### ❖ *Développer une alimentation responsable*

**L'alimentation est un vecteur important** de sensibilisation du grand public car c'est un acte quotidien et répétitif pour lequel **les choix purement individuels ont des impacts collectifs**. Afin de réduire l'empreinte globale de notre alimentation, **les solutions combinent des réflexions sur les pratiques agricoles, sur les lieux de production, sur la qualité** des productions mais aussi **sur notre rapport à la nourriture**. Dans tous les cas, il s'agit d'accompagner l'offre et la demande.

La résilience alimentaire passe par notre capacité à initier une dynamique territoriale de transformation associant l'ensemble des pouvoirs publics, les partenaires socio-économiques et les citoyens.

L'alimentation peut représenter de 1% - émissions directes des agriculteurs- à près de 40% de l'empreinte carbone globale, chaîne de transformation et transports confondus

### \* **Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)**

**Le PAT de l'Eurométropole a été labélisé par l'État pour la période 2021 – 2026** et a permis l'accès aux financements du Plan de Relance pour un montant global de **1 323 912€**.

### \* **Pacte pour une économie locale durable**

Le Pacte pour une économie locale durable a pour objectif d'amplifier la dynamique collective et les démarches locales de **transition vers une économie locale plus durable**. Il vise à assurer un développement local équilibré, sobre en ressources, à l'impact réduit sur l'environnement, qui profite au plus grand nombre, et à conforter Strasbourg, laboratoire européen des transitions.

**La co-construction du Pacte** pour une économie locale durable **s'est déroulée en 2021 avec 360 participants** représentant 150 acteurs économiques du territoire.

**pacte** pour une économie locale durable

**Lors du Conseil du 7 mai 2021**, l'Eurométropole de Strasbourg a approuvé le Pacte et confirmé ses premiers engagements, notamment l'animation de la gouvernance du Pacte.

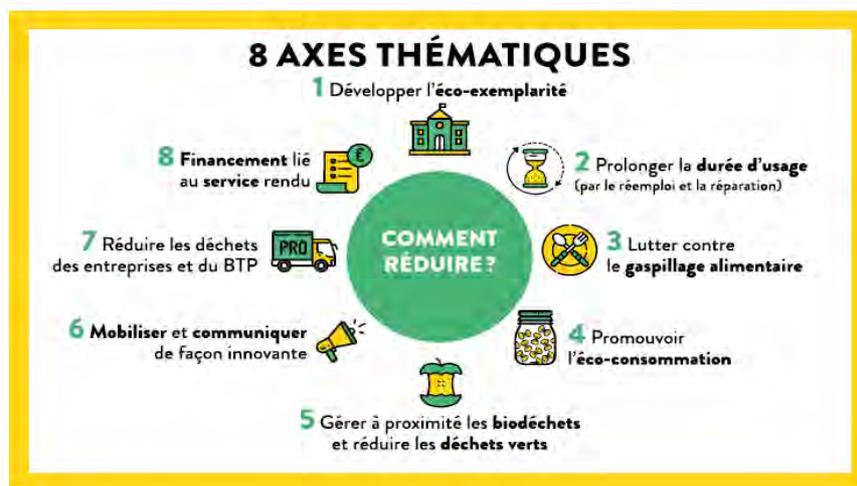
Un baromètre a vocation à mesurer et valoriser les engagements des signataires et les indicateurs socio-économiques et écologiques clés du territoire.

### ❖ *Sensibiliser à la réduction des déchets*

### \* **Nouveau plan d'action de réduction des déchets**

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) regroupant 8 thématiques et 27 actions, soumis à une consultation publique du 15 avril au 5 mai. Plus de 500 habitants, administrations, entreprises, commerçants et associations y ont participé.

**Le programme a par la suite été adopté le 21 juin en Conseil de l'EMS.** Ce plan fixe un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de 4% entre 2018 et 2023, il s'articule autour de 8 axes thématiques et de 27 fiches actions.



✳ **Soutien des actions menées par 11 associations**

Depuis juin 2016, le territoire porte une expérimentation « **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi** » soutenue par l'ADEME. Il s'agit de renforcer les actions à fort impact sur la production de déchets. Dans ce cadre, **l'Eurométropole a soutenu les actions menées par 11 associations** pour un montant d'aides de **60 000 €, budget global doublé par rapport à la précédente édition.**

**b) Intégrer les déchets dans une logique d'économie circulaire**

**L'Eurométropole de Strasbourg a la compétence pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.** De fait, beaucoup de solutions ont déjà été testées dans ce cadre. Il s'agit aussi dans le cadre du Plan Climat de voir comment mieux traiter les déchets issus des activités professionnelles (artisans, commerçants, industriels mais aussi déchets de chantier et de BTP), moins bien répertoriés.

❖ *Développer le recyclage et la valorisation*

✳ **Cas pratique : Hôpital Lyautey à Strasbourg Neuhof – économie circulaire :**

En 2021, la DEPN travaillait à l'élaboration du cahier des charges en vue du recrutement de la maîtrise d'œuvre chargée de l'aménagement des espaces publics du secteur Lyautey du NPNRU Neuhof.

En septembre 2021, la DEPN (SPEE et SAEP) a intégré le groupe de travail réemploi du projet Lyautey piloté par la Direction de Territoire Neuhof-Meinau.

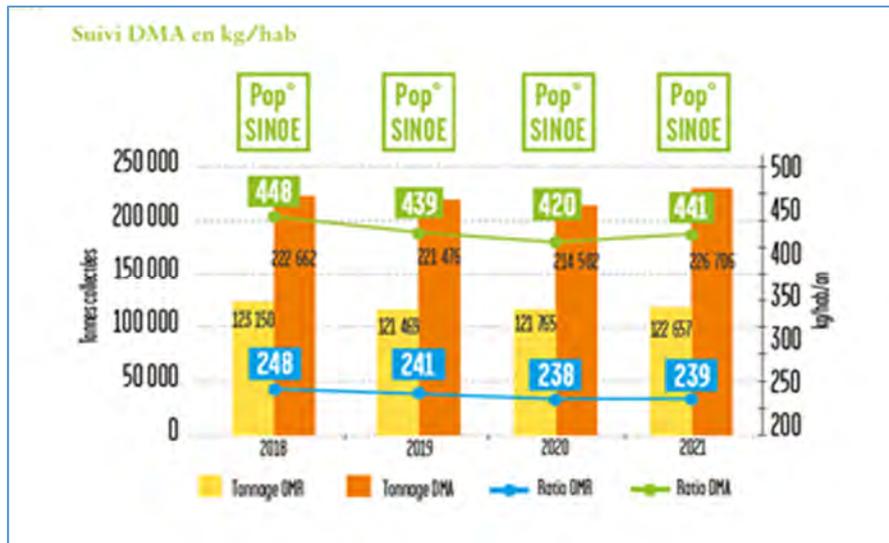
En Septembre 2021, les diagnostics Produits Équipements Matériaux Déchets (PEMD) de l'ancien hôpital Lyautey ont été transmis à la DEPN par l'Établissement Public d'Alsace en charge de la déconstruction de ce site. Le SPEE et le SAEP ont pré-identifié des volumes et matériaux susceptibles d'être réemployés sur site dans le cadre des aménagements d'espaces publics de l'Hôpital Lyautey. D'une part dans une démarche d'économie circulaire, et d'autre part dans un objectif patrimonial afin de conserver certains matériaux nobles de l'Hôpital et de les réemployer sur site.

✳ **Pour les ménages :**

- **Aide à l'achat de protections menstruelles lavables** : délibération du 19 novembre 2021 pour l'adoption d'un dispositif de versement d'une subvention à hauteur de 30€ (1 500 demandes fin 2021) ;
- **Compostage collectif** : 47 sites actifs et 4 sites prêts, contre 38 fin 2020. Quatre communes ont bénéficié de la mise en place d'un site de compostage sur l'espace public (Bischheim, Lampertheim, Oberhausbergen, Wolfisheim). Achat et installation de bacs à compost à destination des petites communes (1 réalisation fin 2021). Acquisition d'un logiciel LOGIPROX : facilitation logistique et suivi par les associations de compostage partagé. 1<sup>ère</sup> année de l'appel à projets dédiés à l'écocitoyenneté pour les sites de compostage (enveloppe de 15.000€). **21268€ de subvention à l'achat de bacs pour 1 192 foyers en compostage partagé** ;
- **L'Eurométropole de Strasbourg développe l'économie circulaire via des partenariats associant réduction des déchets et solidarité** : renouvellement en conseil de l'EMS du 17 décembre, du Service d'Intérêt Économique Général (SIEG 2022-26) avec 4 associations de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour la collecte des Textiles Linge et Chaussures (TLC). Près de 1 700 Tonnes de TLC ont été collectées en 2021 avec plus de 60% de réemploi. Par ailleurs, un nouveau SIEG Recycleries solidaires a été mis en place visant à développer le réemploi de mobiliers et d'objets ;
- **Collecte des biodéchets** : poursuite des expérimentations de collecte des biodéchets et préparation du démarrage du déploiement avec l'objectif de proposer aux 26 communes de moins de 10 000 habitants en 2022, la collecte des biodéchets en apport volontaire ;
- **Rééquilibrage des circuits de collecte des déchets des 21 communes de moins de 10 000 habitants** pour améliorer les conditions de travail, optimiser les trajets et prendre en compte l'augmentation de la population.

**Chiffres clés  
2021 :**

- **441 Kg de déchets ménagers** et assimilés collectés par habitant, **soit une baisse de 1,5%** par rapport à 2018 ;
- **27 % de valorisation matière** (1% de plus par rapport à 2020) ;
- **Plus de 10 Kg de dons par habitant** pour les structures de l'ESS qui font du réemploi (le double de la moyenne nationale) ;
- **Près d'1 million d'utilisateurs en déchèteries** ;
- **49 600 foyers démarchés** par les ambassadeur-ice-s du tri.



### c) Engager une mutation vers une économie responsable, innovante et solidaire

La stratégie de développement économique ECO 2030 vise en 2030 la création de 27 000 emplois supplémentaires. Ces nouveaux emplois pourraient très bien être au service de la transition écologique et économique du territoire. En effet, pour améliorer l'impact environnemental des industries et développer des bonnes pratiques, deux solutions complémentaires s'offrent à nous :

- Verdir les entreprises existantes ;
- Inciter à la création d'entreprises plus « vertes » c'est-à-dire dont le cœur de métier est lié à l'environnement.

**Dans le premier cas, il s'agit de favoriser les bonnes pratiques des entreprises** en améliorant leurs procédés, en les incitant à mieux consommer, à surveiller leurs consommations énergétiques, à mieux trier, à mutualiser leurs flux lorsque cela est possible et à s'engager dans une économie circulaire. Par ailleurs, il s'agit également de **promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises** ou essayer de faire évoluer leurs pratiques (tourisme plus durable, nouvelles pratiques dans le bâtiment et la construction...).

**Dans ce second cas, l'annuaire de l'économie verte de la zone d'emploi strasbourgeoise** (alimenté par l'ADEUS) **comptait près de 450 acteurs en 2013**. Parmi eux, 380 sont des entreprises. Une quarantaine sont des organismes de formation, des laboratoires et des centres de recherche. Les autres acteurs sont des organisations professionnelles, des pôles de compétitivité, des centres techniques ou encore des évènements liés à l'économie verte. Concernant leur cœur d'activité, **ces entreprises vertes interviennent principalement dans l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables, le captage de CO<sub>2</sub>** (environ deux tiers d'entre elles), **dans la gestion de l'eau** (distribution et assainissement) **et des déchets** (collecte et traitement) ainsi que **dans la gestion et la prévention des autres pollutions**.

### \* Zoom sur le tourisme durable

Le tourisme durable est défini par l'Organisation Mondiale du Tourisme comme « un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil ». Il vise l'équilibre entre les trois piliers du développement durable dans la production et la réalisation d'activités touristiques et consiste à :

- Exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité ;
- Respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leurs atouts culturels bâtis et vivants et leurs valeurs traditionnelles ;
- Assurer une activité économique viable sur le long terme offrant à toutes les parties prenantes des avantages socio-économiques équitablement répartis.

En 2015, le tourisme représentait 37 000 emplois directs et indirects en Alsace, soit 5% des emplois locaux, et 52 millions d'euros de recettes fiscales pour les collectivités territoriales

## 4. Un territoire qui se donne les moyens d'agir

*Ce dernier point permet de s'interroger sur la mise en œuvre des objectifs définis dans les premières parties : comment mobiliser les acteurs afin de concrétiser nos ambitions ? Comment montrer l'exemple ? Comment mieux accompagner tous les changements à venir ? De même, la question des finances est un enjeu crucial : quelle place pour les financements publics ? Comment amener les investisseurs locaux ou externes à s'intéresser à la transition écologique de l'agglomération ?*

### a) Mobiliser tous les acteurs du territoire

❖ *Faire de l'Eurométropole de Strasbourg une collectivité exemplaire*

#### \* Labellisation commune « Climat-Air-Énergie » :

**La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg**, au regard de leurs engagements en faveur de la transition énergétique, **souhaitent affirmer conjointement la cohérence de leurs actions**. Ainsi, elles ont décidé de **lancer la démarche d'évaluation et de labellisation « Climat-Air-Énergie »**, anciennement « Cit'ergie ». Chaque collectivité est néanmoins amenée à co-construire un plan d'actions sur la base de ses compétences et de son patrimoine propres, pour les 6 domaines stratégiques.



À la suite de l'audit réalisé en septembre 2021, selon un référentiel comportant 61 actions, la Ville et l'EMS se sont vues attribuer un niveau de **réalisation évalué à 68%**. **Cette démarche constitue à la fois un label et outil opérationnel d'amélioration continue de la politique énergétique et climatique.**

**En novembre 2021, l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg ont ainsi obtenu le label Climat Air Énergie avec quatre étoiles sur cinq**, rejoignant les collectivités les plus avancées dans la mise en œuvre des mesures climat-énergie.

✳ **Renouvellement de la convention partenariale ADEME :**

**Sur la période 2010-2020, près de 570 millions d'euros ont été investis sur le territoire pour la transition écologique.** L'Eurométropole de Strasbourg et l'Agence de la Transition écologique (ADEME) ont engagé des échanges en vue de renouveler leur engagement et leur collaboration pour la période 2021-2026 à travers une nouvelle convention partenariale.

❖ *Renforcer et diversifier les moyens d'actions et d'accompagnement*

La mobilisation des acteurs du territoire autour des enjeux du Plan Climat passe par le déploiement de moyens d'animation territoriaux à destination des différents publics.

✳ **Engagement d'un travail de structuration en vue d'une gouvernance de l'alliance :**

**Dans le sillage d'un appel à une « alliance pour le climat » locale** lancé par l'exécutif à l'automne 2020, un certain nombre d'actions ont été menées au cours de l'année 2021. Objectifs visés : commencer à structurer et animer un processus de mobilisation qui entend fédérer les forces vives du territoire autour des enjeux climatiques sur le temps long. Une étude de la structuration d'un conseil scientifique local autour du climat ('GIEC local') à partir d'un travail d'analyse des principales interfaces sciences-société en France a été menée.

✳ **Animation d'un groupe de travail intercommunal sur le climat :**

**Piloté par Danielle Dambach**, Présidente déléguée de l'Eurométropole, **ce groupe de travail intercommunal**, créé le 9 décembre 2020 et **dédié aux enjeux climatiques**, réunit **maires, élu.e.s référent.e.s, DGS et DST**, à un **rythme régulier** : neuf rencontres ont été organisées autour d'un thème donné, tel que le solaire photovoltaïque, la végétalisation/déminéralisation des cours d'école ou la maîtrise de la consommation énergétique dans l'éclairage public.



**Ces réunions auront permis de mieux cerner les besoins des communes et d'envisager avec elles des solutions, des accompagnements, en vue d'une progression qualitative**, aussi bien que de nouvelles perspectives de coopération avec l'Eurométropole, via notamment les éclairages proposés par les techniciens spécialisés de la collectivité, systématiquement invités. C'est ainsi qu'est né fin 2021 le

projet de développer une nouvelle politique publique en entamant, aux côtés d'une douzaine de communes volontaires, un travail d'élaboration d'une trame nocturne (ou trame noire) à l'échelle de l'agglomération.

#### ✳ **Animation d'un réseau d'associations :**

En 2021, une série d'échanges réguliers a été développée, à un niveau politique et technique, avec des associations engagées en faveur de la protection du climat, **réunies au sein du collectif Strasbourg Action Climat**. Ce double canal, technique et politique, a permis aux associations de clarifier leurs revendications et de détailler leurs projets tandis que la collectivité les a tenues informées des actions en cours ou réalisées.

Accélérer l'investissement du monde associatif éloigné des questions climatiques dans la lutte contre le réchauffement est aussi l'un des objectifs poursuivis dans le travail d'animation de l'alliance pour le climat.

#### ❖ *Renforcer et diversifier les moyens d'information et de sensibilisation*

#### ✳ **Animation des cinq communautés d'acteurs signataires de l'alliance pour le climat :**

**Le lancement de l'alliance pour le climat s'est d'abord formalisé par un appel auprès du public à signer la déclaration d'état d'urgence climatique sur la plateforme de démocratie participative de Strasbourg, <https://participer.strasbourg.eu>**. Fin 2021, l'alliance pour le climat comptait 906 signataires appartenant aux cinq communautés d'acteurs préalablement définis pour représenter les forces vives du territoire : associations, habitant.e.s, communes, entreprises, scientifiques. **Ont été relayées auprès de ces signataires, dont 75% sont des habitant.e.s, des informations pouvant correspondre à leurs centres d'intérêts ainsi que des invitations à des événements organisés par la collectivité** (semaine européenne du développement durable par exemple).

**Une newsletter intitulée « Journal du Climat », a également été créée à leur intention** afin de rendre compte des actions engagées par la collectivité en faveur du climat et de faire connaître en retour certaines des initiatives de ces signataires. **Au cours de l'année 2021, ce « Journal » a été édité à trois reprises**. La dizaine d'articles ou d'interviews proposée à chaque édition aura permis d'aborder de nombreux sujets, depuis la lutte contre les îlots de chaleur et l'amélioration de la qualité de l'air à une consommation et une agriculture écoresponsables en passant par la promotion de tous types de mobilités durables, dans le contexte de la mise en place d'une « zone à faibles émissions ». **Le taux d'ouverture de ce « Journal du Climat » aura été en moyenne de 47%**.

#### ✳ **Sensibilisation grand public et en interne à la collectivité :**

De nombreuses conférences et manifestations publiques autour du climat ont été organisées, telles que :

- Le 4 novembre 2021, projection du film « on va marcher sur l'eau » en duplex avec Paloma Moritz, journaliste engagée, en direct de la COP26 ;
- Le 24 novembre, conférence de décryptage des rapports du GIEC avec Météo France et le média Blast.info tout comme des ateliers publics d'écriture autour d'un récit de la transformation écologique et la projection débat autour du film de Marie-Monique ROBIN « La fabrique des pandémies ».



❖ *Animer et promouvoir les enjeux du Plan Climat à toutes les échelles*

★ **Au niveau national** - Dans le cadre de la stratégie pauvreté avec l'État

L'Eurométropole de Strasbourg a signé avec l'État une convention territoriale dans le cadre de la **stratégie nationale de lutte contre la pauvreté** sur les années 2020 – 2021 – 2022.

Les actions mises en œuvre en 2021 relèvent de 3 axes prioritaires identifiés dans la convention d'appui à la stratégie pauvreté définie en 2020 :

- Le parcours personnalisé des personnes sans-abris par un accompagnement social adapté, y compris sur l'espace public, et le développement de lieux d'hébergement adaptés,
- Le soutien aux jeunes en situation de vulnérabilité, en particulier leur accès au logement autonome dans le cadre d'une dynamique « Logement d'abord »,
- Le développement de la coordination alimentaire entre les acteurs engagés sur le territoire de l'Eurométropole : en appréhendant l'aide alimentaire dans un esprit d'innovation afin de répondre aux besoins des personnes, faciliter les distributions, les approvisionnements et la transformation des produits.

Cette stratégie de lutte contre la pauvreté sera reconduite sur les mêmes bases en 2022. La démarche sera à refonder en 2023 sur la base des nouvelles orientations du gouvernement pour la période 2023-2027.

★ **Au niveau international - Coopération Montréal – Strasbourg :**

Intitulée « **Penser la ville en transition avec les citoyens** », cette coopération réunit les deux villes dans le cadre du fonds franco-qubécois pour la coopération décentralisée.

Basée sur l'implication des élu.e.s, agents et partenaires des deux territoires, la coopération vise à monter en compétences pour transformer nos pratiques respectives et mieux répondre collectivement aux défis socio-écologiques en :

- S'inspirant des approches innovantes respectives basées sur la coproduction et cogestion avec les acteurs locaux de chaque territoire (logiques coopératives, collectives, gouvernances partagées...);
- Expérimentant conjointement plusieurs projets ou démarches pilotes permettant de mieux impliquer les citoyens et acteurs locaux (ruelles vertes, habitat participatif, Pacte...).

Les échanges ont donné lieu à plusieurs dizaines d'ateliers en équipes mixtes franco-qubécoises.

## b) Mettre en place une ingénierie financière permettant l'atteinte des objectifs

### ❖ Mettre en œuvre la compensation carbone

En 2021 a été lancé un groupe de travail autour des méthodes de compensation carbone et du Label Bas Carbone en lien avec l'agence du climat : benchmark du marché français, retours d'expérience et collaboration avec les collectivités françaises pionnières (dont Paris et La Rochelle), prise de contacts avec les acteurs territoriaux pour évaluer la possibilité de réaliser des premières expérimentations sur le territoire.

#### Compensation carbone :

Ensemble de mesures financières ou techniques permettant de contrebalancer, en partie ou en totalité, les émissions de GES qui n'ont pas pu être évitées

Ce travail préparatoire a permis de répondre à un appel à projet européen sur le sujet en partenariat avec d'autres collectivités françaises.

La construction puis le vote du budget sont des moments clés où s'incarne concrètement la politique climatique d'une collectivité territoriale. Disposer d'une analyse du budget sous les différents prismes permet de nourrir les débats budgétaires et de questionner les dépenses.

Une évaluation carbone du Budget Prévisionnel 2021 de l'Eurométropole de Strasbourg (méthode nationale I4CE que Strasbourg a co-construite avec 4 autres collectivités

françaises) a été menée ainsi qu'une approche via le prisme des 18 objectifs de développement durable (17+ 1 dédié à la culture) et un focus sur les investissements liés au patrimoine favorable au climat.

## c) Piloter, suivre et évaluer le Plan Climat

En 2021, le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de l'Eurométropole de Strasbourg a été réalisé pour la première fois, répondant ainsi à une exigence réglementaire. Cette démarche permet à l'Eurométropole de se doter d'ordres de grandeur concernant les émissions de GES liées à son patrimoine et à l'exercice de ses compétences.

Les postes les plus importants d'émissions sont le traitement des déchets des habitant·es de l'Eurométropole, la production de chaleur sur les 4 réseaux de chaleur publics et le fonctionnement du réseau de transports en commun délégué à la CTS. L'évolution des émissions entre 2019 et 2020 est à mettre en perspective avec la crise sanitaire du Covid-19 en 2020, qui a entraîné une baisse d'activité pour certains postes.

L'année 2019 a été choisie comme référence, ce qui permettra de suivre les évolutions des émissions de l'administration, a minima tous les 3 ans. Une étude sera lancée en 2023 pour travailler sur la trajectoire prospective des émissions de GES jusqu'en 2030, avec un détail sur les émissions de l'administration. L'objectif est d'estimer les baisses d'émissions potentielles des actions prévues dans le Plan Climat, de mesurer l'écart à combler pour atteindre les objectifs fixés, et de suivre la trajectoire carbone de manière dynamique.

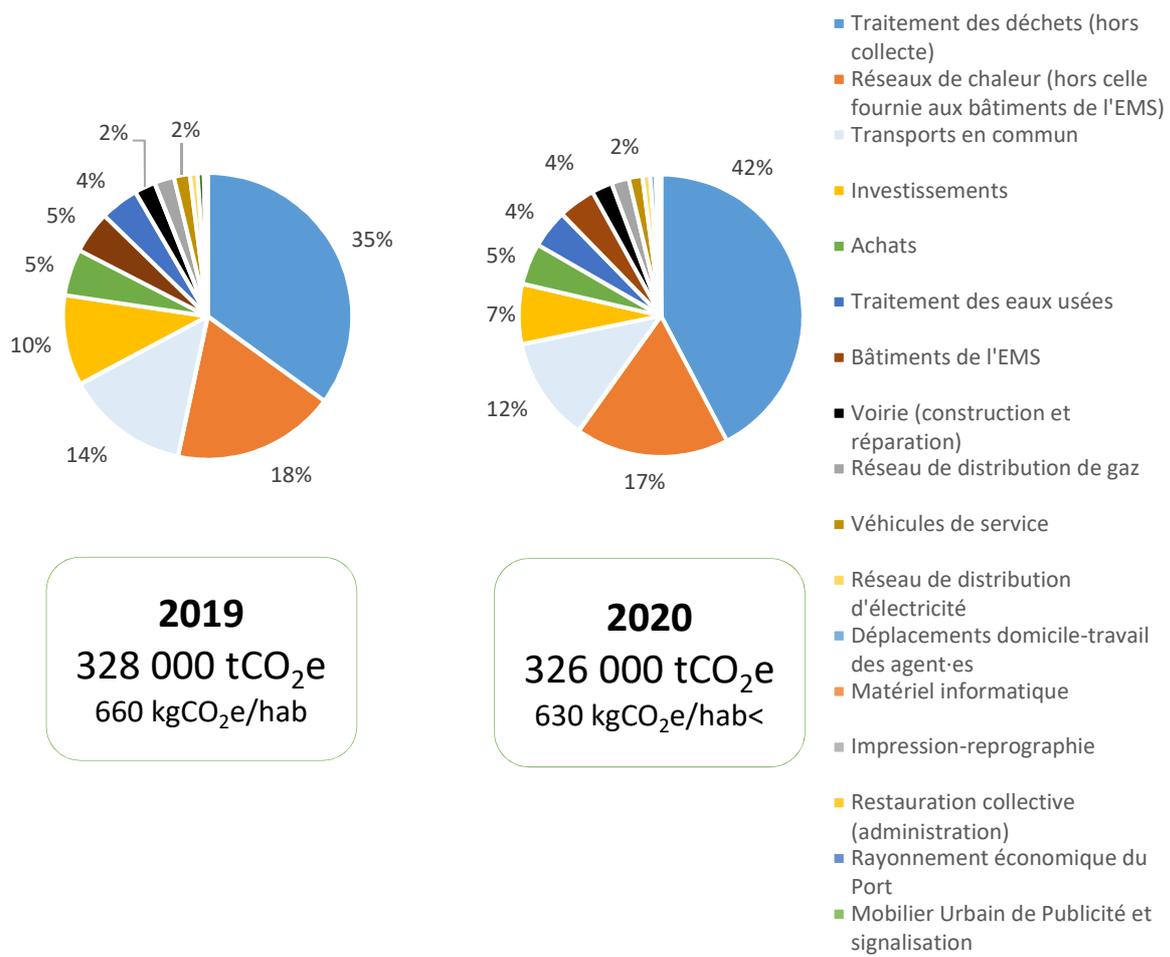


Figure 1 Évolution des émissions de GES de l'Eurométropole de Strasbourg entre 2019 et 2020 – BEGES

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



**Ville et Eurométropole de Strasbourg**

**1 parc de l'Etoile – 67076 strasbourg Cedex**

**Téléphone : +33 (0)3 68 98 51 32**

**Strasbourg.eu**